

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1084478
Date : 31/07/2025
Contact : BERTHY Damien

UCI AURA CONSTRUCTEL RCC
1 RUE JEAN BAPTISTE COROT
BP
PORTES LES VALENCE

Bénéficiaire (si différent du demandeur)
@

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC	Permission accordée : Conforme à la PI du 7/08/2025 Date et signature : (Nom et qualité) Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel  Philippe BÉNIF Le 10/09/2025 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence
Raccordement client : Non

Localisation des Travaux
15130 YTRAC - RD18.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	18		m. d'alvéole	18	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Change Restricté

Commentaires : Pose de 2Ø45 sur 18ml et percussion regard

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux :

Durée prévisible des travaux : 30.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 18

Demande de: CONSTRUCTEL

Objet de la demande: Travaux pour le fibre

Commune(s): SANSAC DE MARMIESSE Lieu-dit : PUECH BAS

Le 7 août 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC
Monsieur Damien BERTHY représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

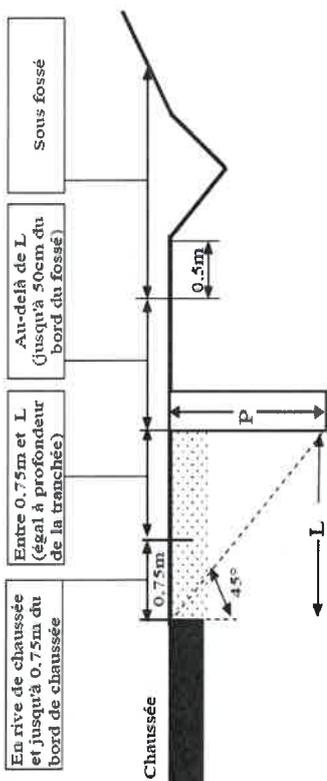
Le Chargé de mission Gestion du Domaines Public et Matériel

Philippe BENT

N° RD	Catégories et niveaux RD	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous Chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	
18	Cat 3	Du PR8+928 Au PR8+960	G	TT	20m				Schéma 6-2

Vous souhaitez recueillir des informations concernant la présence ou non d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et d'amiante sur les routes départementales situées sur ces secteurs.

En l'absence d'information de ce type sur les routes départementales dont nous assurons la gestion, il vous appartient de vérifier la présence ou non d'HAP et d'amiante dans les chaussées sur lesquelles vous intervenerez en réalisant à vos frais les sondages et analyses préalables.



- * Techniques :
- TT = tranchées traditionnelles
 - TE = tranchées étroites
 - FD = Forage dirigé
 - F = Fonçage
 - SA = Supports aériens

